

**Le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
s'est réuni le vendredi 29 avril 2002  
au siège du SMACOPI  
sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON.**

Assistaient également à cette réunion :

- . M. Yves BUTEL
- . Mme Pia DAIX
- . M. Guy CHAMPION
- . M. Pierre BAMIÈRE
- . M. Thierry HUET
- . M. Jean-Marie MACHAT
- . M. Guy ROUSSEL
- . M. Nicolas LOTTIN
- . M. Gilbert MATHON
- . M. Pierre-Yves FAUQUET
- . M. Jean-Claude VANNICATTE
- . M. Stéphane HAUSSOULIER

Absents excusés :

- . M. Alain GEST
- . M. Fernand DEMILLY
- . M. Michel LETOCART
- . M. Guy DELAHAYE
- . M. Philippe BEAUVISAGE
- . M. Pierre MARTIN
- . M. Guy LACHEREZ

Participaient également à cette réunion :

- . M. Jean-Christian CORNETTE
- . Mme Marie BOSQUILLON
- . M. Thierry BALESDENT
- . M. Pierre de LIMERVILLE

---

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### I - AMÉNAGEMENT

#### LE CROTOY

##### **1 - Réalisation du nouveau schéma de réaménagement des carrières du Crotoy**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'avenant n° 1 relatif à un report de délai d'exécution du marché d'un mois afin de permettre au cabinet d'exploiter les données topographiques ainsi que de finaliser l'étude.

#### QUEND

##### **2 - Entrée de ville de Quend - ZAC du Royon - Opération Pierre et Vacances**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de l'opération Pierre et Vacances entrée de ville de Quend - ZAC du Royon ainsi qu'à lancer les appels à candidature correspondants.

---

### II - GESTION DES MILIEUX NATURELS

##### **3 - Acquisitions foncières des propriétés des Domaines aux abords du littoral de Cayeux-sur-Mer**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 29 mars 2002 ainsi qu'à autoriser son Président à acquérir les parcelles cadastrées section A n° 167, 838 ; 841, 851 et D n° 613,614, 616,618 au prix de 20 836,50 € ainsi qu'à signer les actes administratifs de cession correspondants.

##### **4 - Convention de mise à disposition foncière à usage agricole**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer des conventions tripartites avec les exploitants agricoles utilisant les terrains du Conservatoire du Littoral, ainsi qu'à adapter ces conventions pour l'exploitation agricole d'autres terrains qui relèvent de l'autorité du SMACOPI.

### **5 - Adhésion à Rivages de France**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à renouveler l'adhésion du SMACOPI à Rivages de France.

### **6 - Mise à disposition d'un taureau au profit d'Eden 62**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer une convention de mise à disposition d'un taureau au profit d'Eden 62.

## **NATURA 2000**

### **7 - Elaboration d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le principe de confier à la Chambre d'Agriculture de la Somme de la Somme une enquête auprès des éleveurs du site Natura 2000 et autorise son Président à inscrire les sommes correspondantes au budget ainsi qu'à rechercher les financements, signer une convention de prestations de service avec cet organisme et engager les dépenses correspondantes.

### **8 - Indemnisation des stagiaires**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, autoriser son Président à verser à chaque stagiaire une indemnité d'un montant de 260 € par mois pour les 6 mois de leur stage. Cette indemnisation sera prise sur le budget Natura 2000 pour Mademoiselle Erlinger et sur le budget général du SMACOPI pour Monsieur Tavernier.

## **PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE**

### **9 - Délégation de service du Parc : rapport de la commission d'ouverture des plis**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'entériner les décisions de la commission de délégation de service public du parc ornithologique du Marquenterre en date du 12 avril 2002 à savoir :

- . mandater le Président du SMACOPI afin que les actionnaires donnent leur accord pour que soit produit un audit financier effectué par le Cabinet FIDAL (KPMG),
- . obtenir l'organigramme du personnel et la convention qui lie la SARL avec l'Association Marquenterre Nature.

### **10 - Acquisition du pavillon d'accueil et du fonds de commerce**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la vente du pavillon d'accueil avec la Société Civile du Domaine du Marquenterre et celle du fonds de commerce avec la SARL Domaine du Marquenterre ainsi qu'à engager les dépenses correspondant aux frais notariés.

### **11 - Régie de recettes**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à instaurer un montant maximum de l'encaissement à hauteur de 30 489,80 € ainsi que les encaissements de nature suivante : chèques, espèces, cartes bancaires, factures et le versement périodique hebdomadaire des encaissements à la Perception d'Abbeville Banlieue.

---

## **II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

### **SMACOPI**

### **12 - Convention entre la commune de Woignarue, la DDE, le Club des Plaisanciers et le SMACOPI**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter le Préfet afin d'être autorisé à confier au Club des Plaisanciers l'utilisation de la rampe à bateaux.

### **13 - Consultation auprès des partenaires financiers - Ouverture d'une ligne de crédit**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager une consultation auprès des différents partenaires bancaires en vue d'obtenir les meilleures conditions financières.

#### **14 - Taxe de séjour**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer le groupe de travail constitué de Messieurs HAUSSOULIER, VANNICATTE, HUET et Madame DAIX concernant la Taxe de Séjour afin d'engager une concertation avec les hébergeurs de plein air.

#### **15 - Autorisation de recrutements d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recruter des agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour les cadres d'emploi suivants :

- Agent d'entretien
- Agent administratif

#### **16 - Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour les cadres d'emploi suivants :

- Agent d'entretien
- Agent administratif

#### **17 - Création d'un poste d'adjoint administratif pré-affecté**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif pré-affecté afin de faciliter son intégration au 1er juillet 2002.

### **CAYEUX-SUR-MER/LE HOURDEL**

#### **18 - Maison de la Baie de Somme / Observatoire du littoral - Acquisitions foncières**

Après avoir délibéré sur le principe de la maîtrise du foncier de l'ensemble des terrains nécessaires à la maîtrise d'ouvrage des projets de " Maison de la Baie de Somme " et de l'Observatoire du Littoral, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à demander une évaluation des Domaines des biens concernés, à solliciter de la commune de Cayeux-sur-Mer une cession à l'Euro symbolique des terrains situés dans le lotissement au nord du hameau et des terrains de l'ancienne école du Hourdel, ainsi qu'à engager les négociations foncières avec la SCI CESYL pour l'acquisition de l'ancienne COMPAS et rechercher les financements nécessaires.

---

### **III - COTE PICARDE LOISIRS**

#### **19 - Recrutement d'emplois saisonniers**

Après en avoir délibéré et afin de régulariser la situation pour l'année 2001 et 2002, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au recrutement d'emplois saisonniers dans le cadre des activités Côte Picarde Loisirs.

#### **20 - Remplacement de Madame Anne-Marie GOALES par Monsieur VERMERSCH au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de remplacer Madame GOALES par Monsieur VERMERSCH au sein du Conseil d'Exploitation de Côte Picarde Loisirs et de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

#### **21 - Liste des postes de travail pour l'exercice 2002**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à employer en 2002, 119 personnes. Les postes se décomposant en :

- 47 contrats à durée indéterminée,
- 1 contrat à durée déterminée,
- 54 contrats saisonniers,
- 6 contrats emplois consolidés,
- 7 contrats emploi jeunes,
- 2 contrats d'apprentissage,
- 2 contrats initiative emploi

Soit un total de 119 postes.

## **22 - Extension du Club House du Golf de Belle Dune : Marché de maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec M. DELAMOTTE pour une somme de 23 600 € hors taxes, ainsi qu'à engager les études et à solliciter le Conseil Général pour une aide au titre de la dotation 2002 à hauteur de 70 % des dépenses hors taxes engagées.

## **23 - Golf de Saint-Valery-sur-Somme - Projet de réalisation d'un golf 18 trous**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à passer une commande auprès du cabinet ALFA pour un montant de 2 415 € HT, soit 2 888,34 € TTC pour la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique afin d'évaluer les atteintes à l'environnement susceptibles d'être engendrées par le déplacement de la carrière en ZNIEFF.

## **CAP HORNU**

### **24 - Taxe de Séjour**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif de 0,60 €/personne /nuitée pour la partie hôtellerie du Cap Hornu pour l'année 2003.

## **MAISON DE L'OISEAU**

### **25 - Remplacement d'un véhicule usagé**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à remplacer la Peugeot 205 XAD vétuste par un véhicule Renault utilitaire type Clio 1,5 DCI.

---

## **IV - REGIE AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

### **26 - Liste des postes de travail prévus pour l'exercice 2002**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à employer en 2002, 7 personnes, les postes se décomposant en :

- 1 - contrat à durée indéterminée
- 2 - contrats à durée déterminée
- 1 - contrat emploi consolidé
- 3 - contrats emploi jeunes

---

## **V - AMENAGEMENT DES COMMUNES LITTORALES**

### **AULT**

#### **27 - Acquisition de la colonie de vacances de la Poste**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de confirmer son intérêt pour l'acquisition de la colonie de vacances de la poste d'Ault et autorise son Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches administratives ainsi qu'à rechercher des financements.

---

## **Rapports complémentaires**

### **FORT-MAHON-PLAGE / QUEND / LE CROTOY**

#### **28 - Opération Plage Propre - Saison 2002 - Engagement des communes**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'engager dans un premier temps le marché à bons de commande concernant le nettoyage des plages sur les communes de Quend et de Fort-Mahon.

### **AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME**

#### **29 - Marché de nettoyage des parties communes intérieures et extérieures**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas renégocier les termes du marché de nettoyage des parties communes intérieures et extérieures de l'aire autoroutière liant la

Régie Aire Autoroutière à la Société de restauration de la Baie de Somme puisqu'un avenant sur un supplément d'intervention bouleverserait l'économie de marché, ce qui n'est pas légal au sens du Code des Marchés Publics et décide simplement d'autoriser son Président à signer un avenant concernant le ramassage de ces poubelles supplémentaires les samedi et dimanche ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.

Les dépenses seront financées aux moyens des crédits inscrits au budget 2002 de la Régie de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.